LE MATiN.ma

«Les émigrés, une question plus que jamais stratégique»

Interview : driss El YAZAMI, président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger

«Nous avons besoin d'un effort énorme de recherche pour essayer de suivre cette mutation de l'émigration marocaine»

Le Matin Forum : Vous vous intéressez beaucoup à l'histoire de l'émigration et vous avez collaboré à la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages.
Parlez nous en…

Driss El Yazami : En effet, j'ai dirigé un grand travail en quatre tomes avec 3.000 pages au total qui est le premier inventaire national des sources publiques et privées de l'histoire de l'émigration en France. Je dirige une équipe de 20 chercheurs qui ont recensé toutes les archives qui existent en France, celles communales et départementales et nationales et qui concernent les étrangers de 1800 à 1962.
En 1989, j'ai aussi dirigé un ouvrage sur les droits de l'Homme à l'occasion du bicentenaire. Il y a deux ans, j'étais l'un des cinq auteurs d'un ouvrage qui s'appelle «Le Paris arabe: deux siècles d'histoire des Orientaux et des Maghrébins en France». Et actuellement, je prépare une exposition qui aura lieu l'année prochaine sur un siècle et demi de l'histoire des Maghrébins en France. C'est parce que l'histoire des Arabes en France remonte à plus loin que l'on le pense, puisque l'arrivée des deux premiers ambassadeurs marocains en France remonte aux années 1850 et chacun d'entre eux a écrit un ouvrage, une relation du voyage. Et depuis la fin de la Première Guerre mondiale, il y a une présence notable des Marocains en France à côté des autres Maghrébins, Algériens et Tunisien, et l'exposition que je vais organiser va retracer cette histoire sur un siècle et demi.

Nous sommes en train de vivre une rupture justement au niveau de cette histoire de l'émigration, est-ce que vous n'avez pas l'impression que cette parenthèse de présence marocaine en France est en train de se refermer ?

Il est clair que nous sommes en train de passer à une nouvelle phase. Et les Marocains de France, par exemple, sont en train de le vivre aujourd'hui. Ils sont en train d'entrer dans la phase de ce que j'appellerais de la multi-appartenance, c'est-à-dire que les Marocains, et ils ne sont pas les seuls d'ailleurs, vivent un processus d'enracinement ou d'intégration comme l'on dit dans les sociétés de résidence. Ils se naturalisent par exemple de plus en plus. Et, lorsqu'on parlera de mutations des communautés marocaines, il faut savoir que l'une de ces mutations essentielles et que les Marocains se naturalisent massivement.
La première communauté étrangère qui se naturalise en France, en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas et en Belgique est constituée de femmes marocaines plus que d'hommes marocains. Néanmoins, tout en se naturalisant, c'est-à-dire en manifestant clairement leur enracinement dans ces sociétés, ils gardent des attaches et des relations affectives très fortes avec leur terre d'origine, le Maroc. Nous sommes donc en train de vivre, d'une certaine manière, cette transformation sur mesure. Partant, l'une des questions qui est posée aux sociétés européennes de résidence mais aussi au Maroc, c'est comment être en même temps et Marocain et Belge et Marocain et Néerlandais ? C'est l'une des problématiques essentielles.
Est-ce que vous pouvez nous présenter cette communauté d'émigration ?

Aujourd'hui, la communauté marocaine dans le monde connaît une expansion absolument extraordinaire et en très peu de temps. En 1993-1994, nous étions à 1,2 million de Marocains à l'étranger, moins de quinze ans plus tard, à fin 2007, nous sommes à 3,3 millions immatriculés et ce chiffre n'intègre pas les enfants de moins de 16 ans. Ce qui représente une expansion démographique extraordinaire en très peu de temps. C'est un premier constat. Deuxième constat: l'on assiste à une féminisation extraordinaire de l'émigration. Aujourd'hui, un Marocain émigré sur deux est une Marocaine. Ce sont des femmes qui partent le plus souvent seules. Troisième remarque: c'est une mondialisation extraordinaire, c'est-à-dire une dispersion sur toute la planète. L'Europe reste, toutefois, la zone qui accueille le plus de Marocains. Elle accueille 80% des Marocains dans le monde. En outre, nous assistons à un processus de sédentarisation ou d'enracinement des Marocains dans ces sociétés.
La naturalisation le montre bien mais aussi le fait de participer à la vie politique, à la vie syndicale et associative dans ces pays. Il existe aujourd'hui, en Europe, des ministres marocains, des députés et des conseillers municipaux originaires du Maroc. L'on assiste, de même, à une diversification des «aires de recrutement». Historiquement, il y avait des régions marocaines comme le Rif et le Souss qui étaient des zones de départ. Aujourd'hui, c'est un phénomène qui s'est généralisé à tout le territoire marocain et à toutes les couches sociales marocaines. Et en fin, l'on fait face à une diversification des profils socioprofessionnels. Cette image que nous avions de l'émigré, c'est-à-dire un homme qui part seul, qui n'a pas un niveau intellectuel très élevé et qui va faire un travail manuel. Cette image est désormais derrière nous. C'est l'émigration des «30 glorieuses». Aujourd'hui, les Marocains de tous niveaux sociaux partent. Et ce n'est pas nécessairement un mal. Je sais que l'on parle souvent d'exode et de fuite des cerveaux, il y a, certes, cette dimension, mais ce n'est pas la seule.

Est-ce que cette amplification n'annonce pas une fin de l'émigration ? Car actuellement, la gestion des flux migratoires ne se fait plus, par exemple, au niveau de la France, mais à celui de Bruxelles...

La politique de fermeture des frontières a commencé bien avant: au milieu des années 70. Tous les gouvernements européens ont pris des mesures et mis en place des lois pour arrêter l'immigration qui pour objectif le travail, et ce depuis les années 1973-1974. Sans se concerter d'ailleurs. Il y a eu donc un quart de siècle de fermeture. Aujourd'hui, les pays européens refusent l'immigration illégale, elle est même devenue une question prioritaire dans l'agenda politique. Nous refusons l'immigration illégale, mais en même temps, un débat a été lancé sur la réouverture de l'immigration concernant le travail, c'est ce que Nicolas Sarkozy appelle «l'immigration choisie». La question démographique joue également en faveur d'une émigration légale, c'est-à-dire que les sociétés européennes connaissent un problème de vieillissement. Aujourd'hui, un pays comme l'Italie ne renouvelle plus sa population car il connaît une forte chute de natalité. Je pense que nous allons vers des formes de la migration légale. Bien entendu de plus en plus négociée au niveau européen, mais je pense que l'affirmation d'une politique européenne unie et homogène prendra du temps.
Il y aura, donc, en même temps l'affirmation au niveau européenne, mais nous avons toujours le niveau bilatéral qui reste ouvert aux négociations. Ainsi, par exemple, les Espagnols qui ont besoin d'un type particulier de l'immigration négocient directement avec le Maroc. La France veut ouvrir certains métiers dans certaines régions aux Marocains. Donc, au niveau de l'Europe, il y aura un refus de l'immigration clandestine, mais en même temps, une ouverture de certains secteurs à celle légale. La mondialisation des flux migratoires est un phénomène qui touche le Maroc et va le toucher de plus en plus. C'est-à-dire que nous vivons une période et le Maroc ne doit pas y échapper, où la circulation et la mobilité vont toucher une partie des jeunes Marocains et c'est le cas également des élites. Un jeune Marocain qui n'a pas assez de diplômes est attiré par le monde, un monde si proche qui fait de plus en plus partie de son quotidien par la télévision, le cinéma, la chanson... et c'est une réalité. Mais cela ne veut pas

dire que l'on doit l'accepter. C'est un peu normal qu'un jeune Marocain veuille bouger d'une certaine manière. C'est «l'appétit du monde».

Et cette proximité géographique avec l'Europe constitue pour lui un facteur encourageant, n'est-ce pas ?

Je pense que le jeune Marocain d'aujourd'hui a de plus en plus envie d'aller en Espagne, en France, en Allemagne qu'aux Etats-Unis, au Japon, en Australie ou ailleurs.

Y a-t-il une explication de ce phénomène d'expansion migratoire au Maroc ?

C'est une expansion démographique assez extraordinaire en termes historiques et elle a été faite dans un laps de temps. Je ne crois pas qu'il y ait une explication scientifiquement rigoureuse et satisfaisante à ce phénomène. Je pense que nous avons besoin d'un effort énorme de recherche pour essayer de suivre cette mutation de l'émigration marocaine.
Il se trouve que nous avons la chance au Maroc, et c'est une spécificité marocaine qui nous distingue de la rive Sud et celle Est de la Méditerranée et même de très nombreux pays de l'Afrique subsaharienne, d'avoir un potentiel de recherche en sciences humaines sur l'émigration qui est très important. Aujourd'hui, il y a des équipes de recherches dans les universités de Rabat, de Casablanca et d'autres villes et je suis en train de les rencontrer les unes après les autres. C'est pour dire que nous avons besoin de renforcer ce potentiel de rechercheS. Car il ne peut y avoir de politique publique marocaine cohérente et à la mesure des enjeux sans un effort de connaissance plus important. Et le Conseil, lui-même, ne pourra pas accomplir sa mission sans s'appuyer sur ces travaux de recherches. Mais, pour aller très vite, ces équipes de recherches manquent de documentation et de centres documentaires, parfois de ressources pour faire leur travail et enfin elles manquent de confrontation régulière avec les équipes de recherches internationales parce qu'il y a un énorme patrimoine de recherches sur l'émigration au niveau international.
Une partie de l'effort du Conseil portera sur comment mobiliser des moyens financiers pour les mettre au service de ces équipes de recherches. Nous sommes en train de préparer la signature de conventions entre le CCME et des équipes de chercheurs marocains de Rabat, d'Agadir et de Meknès et puis, dans un second temps, les autres équipes. Je veux absolument en faire une des ambitions de ce Conseil.

La communauté marocaine a connu une grande évolution depuis les années 70, elle a été connue d'abord sous le nom «Travailleurs marocains à l'étranger», puis «RME» ensuite «MRE», mais au Maroc, nous n'avons jamais eu de politique spécifique à cette catégorie de citoyens. Abstraction faite de ses transferts en devises, la communauté marocaine à l'étranger peut-elle être considérée comme un lobby ou comme des groupes de pression ?

Votre question comporte au moins trois interrogations. La première étant si notre objectif est de créer des lobbies. La terminologie que nous avons utilisée lors des concertations menées par le CCDH et que nous utilisons actuellement dans les travaux du CCME, c'est que nous estimons que ces communautés marocaines à l'étranger doivent être considérées comme un pont pour la communication, le dialogue, l'entente et la coopération avec les pays d'accueil. Ces terres d'accueil sont en train de devenir progressivement leurs propres pays et non seulement des pays de résidence. Le phénomène de naturalisation et l'émergence de la deuxième et la troisième génération nous y incitent.

Ces générations sont, en effet, devenues non seulement des Marocains à l'étranger mais également des Français, des Belges, des Néerlandais... Il faut, donc, que la pensée stratégique que le Maroc doit adopter dorénavant verse dans le sens de faire de ces Marocains un pont pour l'entente et la coopération avec leur pays en cette ère de mondialisation. Il faut que la politique générale du Maroc réponde au principe d'accompagnement de l'intégration des Marocains résidant à l'étranger dans leurs sociétés d'accueil et non entraver cette intégration. Cela ne sert pas les intérêts des communautés marocaines. C'est le premier objectif. Maintenant est-ce que le Maroc disposait d'une politique d'émigration durant les 30 dernières années? Je considère que oui, il y'en avait une, contrairement à ce que l'on pourrait penser. Pendant le règne de feu S.M. Hassan II, le Maroc avait une politique d'émigration. Cette politique considérait, à une certaine époque, que les Marocains de l'étranger ne devaient pas s'intégrer dans leurs sociétés d'accueil. La première fois quand la Hollande a permis aux immigrés de participer aux élections locales, c'était d'ailleurs le premier pays européen à le faire, le discours officiel du gouvernement marocain c'était que la communauté marocaine résidant dans ce pays ne devait pas y participer.

De même, il fallait créer des organismes d'encadrement de la communauté marocaine à l'étranger. Ces organismes ont tous été créés vers la fin des années 80 et le début des années 90 du siècle dernier. Ils n'ont donc pas encore 20 ans. Il s'agit notamment du ministère chargé de la Communauté marocaine à l'étranger, la Fondation Hassan II chargée essentiellement de l'action culturelle, c'est-à-dire l'enseignement de la langue arabe, et en dernier lieu Bank Al Amal qui était alors appelée à devenir la deuxième institution bancaire au Maroc. Cette scène institutionnelle subsiste depuis la fin des années 80. Pendant un certain temps, sous le gouvernement Youssoufi, il n'y avait pas de ministère, mais une Commission interministérielle qui se réunissait tous les deux mois souvent sous la présidence du Premier ministre. Maintenant, il est temps de faire le bilan de cette politique. Et ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a pas encore eu une étude approfondie qui puisse l'évaluer et en énumérer les échecs et les points de réussite. Or, comme toute politique générale, elle doit être évaluée et réformée.

Selon les recommandations du CCDH, la création du CCME doit être accompagné d'au moins deux actions. Il s'agit d'abord d'une configuration institutionnelle renforcée. Dans ce cadre, je voudrais souligner que la nomination de Mohammed Ameur à la tête du ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger est la première conséquence de cette refonte du champ institutionnel. Et ce étant donné que la question des MRE est une question transversale, qui concerne tous les secteurs; la coordination doit, de ce fait, être au niveau du Premier ministre. Nous avons donc enregistré une avancée. La deuxième recommandation: des politiques publiques en adéquation avec les mutations de l'émigration marocaine. Dans ce cas, nous avons relativement avancé.

Par exemple et pour la première fois, le budget du ministère des Habous prévoit une ligne budgétaire consacrée aux affaires religieuses des MRE. C'est la première fois où cette ligne est de 120 millions DH et si clairement indiquée. Ce qui veut dire que pour la première fois, le ministère des Habous accorde un intérêt particulier aux besoins, en matière de religion, des MRE.

Car la problématique de l'encadrement religieux, de l'ouverture des mosquées et de l'enseignement de l'arabe et des préceptes de la religion ainsi que le discours religieux qui doit être dispensé dans les centaines de mosquées que fréquentent les MRE a toujours été posée avec acuité et dans plusieurs pays.

Pour prendre un cas concret, les émigrés installés en Italie considèrent que les responsables marocains chargés de l'émigration les regardent avec un peu de dédain et donnent comme exemple leur faible représentation au sein du Conseil. Et ce en comparaison à ceux vivant en France par exemple. Qu'en pensez-vous?

Je voudrais d'abord souligner que sur les 3,3 millions de MRE, 1,3 million vivent en France. C'est une réalité. Et l'un des critères que nous avons adoptés et qui fait partie des propositions soumises à S.M. le Roi, c'est l'équité. Si l'on

désigne les membres du Conseil au prorata du nombre des communautés, nous aurons exactement un siège pour 65.000 MRE. En prenant en compte ce critère et avec ses 15 sièges, la France est largement sous-représentée. De plus, il y a des pays qui sont représentés même si la communauté n'atteint pas ce chiffre. Cela d'une part.
D'autre part, et ce n'est un secret pour personne, S.M. le Roi a donné ses orientations pour instaurer un certain équilibre au sein du Conseil. L'Italie et d'autres pays auront ainsi un nombre plus important de représentants. Et ce évidemment aux dépens de la communauté vivant en France. Le critère démographique ne pouvait être retenu à lui seul, du fait que d'autres facteurs sont aussi à prendre en compte. Par ailleurs, l'un des premiers problèmes auxquels nous faisons face actuellement est la dernière décision des autorités libyennes de refouler les immigrés. La décision concerne toutes les communautés vivant dans ce pays quoique, pour le moment, la Libye respecte encore certaines spécificités de la communauté marocaine. Mais ses membres pâtissent néanmoins de certaines mesures notamment la levée de la gratuité pour les immigrés des soins de la santé publique et de l'enseignement pour leurs enfants qui sont obligés de s'acquitter des droits d'inscription s'élevant à 600 dollars par an. Dans tous les cas, pour revenir à la composition du Conseil, elle reste toujours évolutive. Il faut donc dépasser ce faut débat et même si le CCME était composé de 150 membres, la question resterait posée. Dans les faits, nous avons veillé à ce que la composition du Conseil soit plutôt qualitative.

Certains acteurs politiques et associatifs actifs à l'étranger ont reproché au Conseil de ne pas avoir respecté les mécanismes démocratiques dans sa création. Que compte faire le CCME pour dépasser ce handicap lié à sa création ?

Votre question suggère plusieurs remarques. La première étant que le CCME n'est pas la première expérience de constitution par un Etat d'un organe pour défendre les intérêts de ses émigrés. D'autres pays nous ont précédés. C'est le cas des pays très proches, le Mali, l'Espagne le Portugal, l'Italie et la France par exemples. Dans tous ces pays, l'on est passé par plusieurs formules. Les Espagnols sont à la troisième expérimentation. Deuxième remarque: si l'on compare toutes ces expériences, aucun de ces pays n'a fait le travail de concertation qui a été fait au Maroc. Sans fausse modestie ni orgueil mal placé, aucun des pays n'a fait ce travail de concertations. Il y a eu quatre séminaires organisés avec plus de 850 Marocains de l'étranger qui sont venus ici à Rabat. Nous avons visité plus de 20 pays et rencontré plus de 1.500 acteurs associatifs, chercheurs et autres... Un questionnaire administré par Internet a été envoyé à plus de 2.000 personnes. Ni l'Espagne ni la France, ni l'Italie encore moins le Mali ou la Tunisie n'ont connu un débat aussi intense.
La troisième remarque: le seul critère de représentativité est, certes, l'élection. La question qu'il faut se poser et c'est une question d'avenir, est qu'en même temps, faut-il élire les députés et éventuellement les sénateurs issus de l'émigration? Il faut trouver les modalités de cette élection et en même temps, il faut composer un Conseil. Est-ce que l'on va organiser deux élections ou non? C'est l'une des questions posées.
Pour le Conseil, il y a quatre formules possibles. D'abord, la désignation. Puis l'élection par un collège d'acteurs associatifs et dans ce cas, il faut des critères de constitution de ce collège associatif, parce que l'on ne peut pas dire: «Je suis une association, donc je suis électeur». Il faut trouver des critères pour cela. Aucune proposition n'a été faite en ce sens, d'autant qu'il faut des conditions de déroulement d'un scrutin, définir s'il y a une campagne électorale normale, prévoir des instances de recours et de contestation... L'autre formule est basée à la fois sur la désignation et l'élection.
Un panachage. Et dans cette formule, il faut préciser si l'élection se fait par un collège d'associations ou par le suffrage direct. Ceci pour dire que la démocratie est légitime. Sauf qu'il faut maintenant trouver des modalités de la mettre en oeuvre et c'est l'une des priorités du Conseil. Ce dernier doit voir comment sa composition doit être établie. Tous les points de vue et toutes les propositions, et cela je m'y engage, qui seront proposés, seront présentés

au débat public que nous allons organiser. Ils seront également publiés sur le site Internet que nous allons mettre en place. Je n'ai pas encore reçu de propositions et j'invite tous ceux qui en ont à me les présenter.
Dans un second lieu, la question de la participation des Marocains de l'étranger à la vie politique et institutionnelle du pays sera aussi discutée, elle fera l'objet d'étude et d'approche comparative avec ce qui se passe au niveau international et enfin, elle fera l'objet d'un avis. Une étude a déjà été commandée sur tous les Conseils qui existent dans le monde et tous les pays qui ont mis en place l'élection de députés ou de sénateurs parmi leurs communautés vivant à l'étranger. Au mois de septembre prochain, nous organiserons, à l'initiative du Conseil, la première rencontre internationale de tous ces Conseils pour avoir cette approche comparative. Il faut que l'on se pose la question des conditions d'exercice de ces droits politiques. Aujourd'hui, le phénomène de la double, voire de la triple nationalité, est un phénomène qui se répand au niveau international. Les Marocains n'y échappent pas.
Donc, est-ce qu'on peut dire que c'est tout à fait normal et légitime que quelqu'un puisse exercer ses droits politiques dans trois sociétés? C'est une situation que plusieurs Etats refusent. Il faut voir si l'on peut y apporter des limites ou non. Le cas échéant, dans quelles conditions? Est-ce que l'on va continuer à exercer ses droits politiques au Maroc à la 3e, 4e, voire 5e génération, alors qu'en même temps, on les exercice ailleurs. Aujourd'hui, un Marocain de nationalité française peut être électeur et éligible en France en Europe et au Maroc. Est-ce que cela est normal? Est-ce qu'il faut réguler ce droit ou non ? Je pense qu'il y a matière à discussion.

Mais est-ce que le gouvernement a eu tort d'avoir adopté la politique qui était la sienne en la matière?

Le gouvernement marocain, vu le contexte historique, ne pouvait pas penser autrement. C'est très facile de faire des reproches. En fait, nous avons étudié très mal cette question, ce qui est important, c'est qu'avant de prendre sa décision concernant la création du CCME, S.M. le Roi a confié au CCDH cette mission de concertation qui a permis l'amorce de ce débat. Nous avons avancé un peu en lançant ce débat national. Car cette question mérite un débat national. Les MRE, ce sont aujourd'hui 10% de la population, c'est aussi cette réalité des jeunes qui meurent encore en partant à l'étranger, ce sont également des jeunes qui vont partir, c'est une question transnationale qui peut créer des crises internationales graves. A titre d'exemple, actuellement, un député de l'extrême droite en Hollande veut réaliser un documentaire sur les «dangers du Coran», cela va créer une crise grave. Beaucoup plus grave que celle des caricatures du Prophète. Et c'est la communauté marocaine qui est la première population sur le front. Paradoxalement, l'évolution de l'émigration est en même temps une opportunité extraordinaire, parce que ces Marocains, surtout ceux qui ont réglé tous leurs problèmes d'intégration, veulent aujourd'hui servir leur pays.

Ils veulent lui apporter quelque chose à tous les niveaux. Leurs contributions financières représentent une part importante dans le budget de la nation. Elles représentent 37% des dépôts bancaires au Maroc. Cette question mérite donc un débat multidimensionnel qui ne s'arrête pas seulement à la représentation au sein du Conseil. Pour aborder toutes ces problématiques, à la fois, on doit réfléchir à comment défendre les intérêts de cette population et comment répondre à ses besoins. De notre point de vue, l'une des demandes importantes, est la question culturelle. Je dirais que des jeunes d'origine marocaine veulent savoir plus sur les musiques, les cultures et le cinéma marocains... avec leur richesse et leur pluralisme. Il y a des centaines d'associations qui s'investissent aujourd'hui dans le développement local. Nous allons tenir, fin juillet, une grande conférence avec toutes ces associations marocaines pour voir comment le gouvernement marocain et les régions marocaines peuvent les aider.

Nous n'avons pas exploité cet argent, où est-il passé et comment en tirer un plus grand profit ?

En fait, c'est arrivé très vite. En 15 ans, le volume des transferts des MRE a explosé. En 2007, ils totalisaient 57

milliards DH. Et il y a une transformation du mode de consommation des MRE. Ils viennent en véritables touristes. Donc, pour récapituler, nous avons beaucoup de problématiques à étudier et il faut orienter les chercheurs marocains vers ces questions; il faut ouvrir le débat en prenant en considération secteur par secteur avec les gens concernés. Par exemple, le secteur bancaire, il faut réfléchir ensemble sur les moyens à même d'améliorer les performances des transferts des MRE.
Aujourd'hui, il y a deux phénomènes notoires. De plus en plus d'institutions internationales ou nationales de certains pays comme la Caisse d'épargne française s'intéressent aux questions des transferts des émigrés. Ces transferts, à travers le monde, correspondent à trois fois l'aide au développement. Cela représente 150 milliards de dollars. Et ce qui est transféré d'une manière informelle égalise ce chiffre, ce qui totalise 300 milliards de dollars. Le deuxième phénomène, c'est cette tentation de certains pays européens de comptabiliser ces transferts parmi l'aide au développement pour la rendre plus importante et donc prétendre à un droit de regard sur certains projets de certains gouvernements. Il y a également cette ruée des agences de transfert qui suscitent tout un débat parce que les coûts sont très importants. Il y a également un intérêt de plus en plus important du secteur bancaire des pays d'origine. Les banques marocaines sont très actives en ce sens.

La question religieuse est très importante, comment percevez-vous l'évolution des choses à ce niveau dans les pays d'accueil ?

Dans les années 1970, les municipalités en France étaient contre la construction de mosquées. Aujourd'hui, on les compte par dizaines que ce soit de la gauche ou de la droite à apporter leur aide financière dans ce sens. Le vrai problème qui existe, par contre, est celui ayant trait à la formation et à l'encadrement des imams. Les jeunes marocains ont, effectivement, besoin d'avoir une vraie connaissance de leur religion et de leur culture.

Concernant la constitution du Conseil, certains vous ont reproché d'avoir fait appel, principalement, à des camarades de gauche...

Pourquoi nous reprocher des choses alors que la moitié des membres n'étaient pas encore nés quand il y avait cette gauche.

Parlez-nous un peu de la manière dont le Conseil compte travailler et de son plan d'action...

Le Conseil tiendra deux à trois plénières par an, réparties sur plus de 13 pays. La première modalité de travail qu'on a mise en place concerne la consultation électronique des membres. Elle concerne les priorités pour les 18 premiers mois de travail à savoir d'ici juin 2009. Deuxièmement, on doit prioritairement préparer des avis pour les soumettre au Souverain. Troisièmement, on s'attaquera aux groupes de travail qu'il faut mettre en place. Dans le Dahir royal, il est dit explicitement que ces groupes doivent être également ouverts aux non membres du Conseil. Même dans les séminaires qu'on a organisés, nous avons invité plus de 850 Marocains du monde. Car, il y a des milliers de compétences et c'est pour cela que cette question de représentativité est souvent mal posée. Aujourd'hui, le trait marquant de la communauté marocaine à l'étranger est son pluralisme. Ces groupes de travail doivent, donc, tenir compte de cette diversité. Il y a des cadres, des professeurs, des commerçants, des jeunes, des associations.

Le Conseil est une institution consultative qui a trois missions principales. D'abord, on doit émettre des avis sur toutes les politiques publiques de l'Etat marocain. Ensuite, on doit réfléchir aux modalités de participation de ces Marocains dans la politique du pays et au futur Conseil. Je tiens à préciser que la citoyenneté des Marocains de l'étranger n'est pas seulement liée à la participation au Parlement ou au Conseil. Il y a des associations qui font du

développement solidaire, ce sont les investisseurs, les ingénieurs marocains qui veulent réaliser des joint-ventures avec les universités marocaines. Enfin, le Conseil est un lieu de prospective et de réflexion sur l'avenir. Dans quelques semaines, nous allons tenir notre réunion plénière pour désigner ces groupes de travail. Nous préparons, aussi, une série de conventionnement avec des équipes de recherches marocaines.
Nous voulons, également, montrer que la question culturelle est essentielle. Par exemple, nous avons un patrimoine extraordinaire en matière de chansons sur l'émigration dans toutes les langues marocaines. Il y a aussi un patrimoine judéo-marocain que les jeunes générations de l'émigration ne connaissent pas. Une des premières visites que je voudrais effectuer avec Mme Touria Jabrane, sera à ce grand chanteur qu'est Cheikh Younssi qui est très malade. Nous allons systématiser l'approche participative car je pense que la majorité des talents et compétences marocaines sont à l'extérieur du Conseil. Nous allons aussi bâtir des partenariats avec l'ensemble des institutions marocaines. Autre réflexion que nous mènerons sera sur les compétences marocaines à l'étranger. Sur ce registre, je ne pense pas qu'il faut réfléchir en terme de retour définitif de ces compétences. Il faut, plutôt privilégier les modalités de circulation de ces dernières.

Quel pourrait être alors le rôle des Marocains de l'étranger dans cette dynamique ?

En raison de mes responsabilités dans d'autres organismes internationaux, je pense que la vision que nous avons de l'émigration n'est plus adéquate. Et puis ces Marocains de l'étranger ont une vision du Maroc qui est un peu statique. Notre force aujourd'hui au Maroc est que nous sommes acteurs dans notre histoire. Lorsque je compare le Maroc avec d'autres sociétés, je trouve que nous avons d'énormes défis à relever dans ce pays. D'une certaine manière, nous pesons sur notre histoire. Nous pouvons la fabriquer, nous sommes sujets de notre destin. Donc, je pense que l'émigration marocaine peut constituer une continuité extraordinaire. Elle peut être un des moyens essentiels de modernisation culturelle, politique et économique.

Comment le Conseil doit-il prendre en considération les changements de politique en Europe ? On peut citer le cas de l'émigration choisie en France et la nouvelle génération des contrats de travail en Espagne…

On constate d'abord une fermeture de tous les Etats à l'émigration illégale. Le Maroc a adopté une loi sur l'immigration. Aujourd'hui, tous les pays du monde veulent contrôler l'entrée à leurs territoires. C'est une tendance universelle. Le Maroc va, aussi, adopter une loi sur les demandeurs d'asile dans les prochains mois. Deuxièmement, il y a une raison d'évidence à la fermeture des frontières à savoir le développement des réseaux de trafic de main-d'œuvre et d'immigration illégale. Aujourd'hui, l'argent généré par le trafic de main-d'œuvre dépasse les bénéfices du narcotrafic. Troisièmement, il y a une confusion entre la circulation des émigrants et la question du terrorisme, du trafic de drogue, etc. On assiste alors à une sorte de criminalisation de l'immigrant illégale à laquelle le Maroc n'échappe pas.
Il y a d'un autre côté la réouverture du débat en France et en Espagne sur la question des modalités d'immigration légale. Le ministère de l'Emploi et l'Anapec ont récemment organisé un séminaire sur la question avec un programme européen auquel j'ai assisté. Il y a aussi la conférence euro-africaine à l'initiative du ministère des Affaires étrangères sur le même sujet. Je pense qu'il ne faut pas jeter, a priori, l'opprobre sur ces questions. Comment penser la circulation et la mobilité légale est une question sérieuse. Au-delà des mots que M. Sarkozy utilise, ce qui m'intéresse est qu'il ouvre le débat sur l'immigration légale. Et là, on peut négocier pour voir comment des Marocains peuvent immigrer légalement.
On sait que sur certains secteurs en France, il y a des besoins, des tensions. Cela n'a rien à voir avec le phénomène dit de fuite de cerveaux. J'ai connu des directeurs d'hôtels à Agadir qui ont travaillé des années à Singapour ou à

Cuba et qui sont revenus avec des compétences. Je pense que les trente années que j'ai passées en France peuvent servir ce pays.

Mais aussi les immigrés marocains ont peur, avec la politique de Sarkozy, qu'on leur demande un jour de retourner dans leur pays...

Vous savez, les politiciens d'Europe, qu'ils soient de gauche ou de droite, ont compris l'enracinement inéluctable de ces générations d'immigrés. Il faut que des deux côtés, on réfléchisse à faire de cette question qui semble problématique une opportunité.
Il y a des élus marocains dans les Parlements ou les municipalités européens. On constate qu'ils réalisent des opérations de jumelage. Il y a des enfants d'immigrés marocains aux Pays-Bas qui développent des projets de tourisme rural dans les maisons situées au nord du Maroc que leurs parents n'utilisent plus.

Que peut apporter le Conseil comme garantie de démocratie et de justice à ces Marocains qui veulent investir dans leur pays et qui se confrontent souvent à des problèmes difficiles à résoudre ?

Il est vrai qu'il y a un problème de suivi des plaintes déposées dans ce sens par les MRE. Le problème est que la personne qui s'estime lésée soumet souvent sa plainte à plusieurs organismes en même temps. Nous avons, par contre, besoin d'un système de veille. C'est un problème qui peut être résolu grâce à l'outil informatique.
A part une étude réalisée par la Fondation Hassan II en 2000, il n'y a pas un travail profond pour comprendre ce phénomène. A notre niveau et en tant qu'institution consultative, nous allons nous intéresser à ces plaintes non pas pour les résoudre mais pour apprendre plus sur la situation. D'un autre côté, je constate les liens forts des Marocains avec leur pays d'origine. Cela s'explique d'abord par la profondeur historique du Maroc. Ensuite, ils ont le sentiment qu'il y a quelque chose qui bouge. A mon avis, il faut que ce débat ne soit plus saisonnier, lié aux vacances. Il faut faire en sorte que les MRE s'intéressent à tous les problèmes de leur pays et pas seulement à la participation politique. Aujourd'hui, il faut qu'on organise des conférences sur les transferts, sur le développement économique, etc.
Il faut qu'il y ait très rapidement des moments de concertations sur les questions essentielles et pas des solutions parachutées. Cela demande un dispositif institutionnel repensé et une politique publique plus ambitieuse. Il y a dix ans, on comptait 1,4 million de MRE, aujourd'hui leur nombre est de 3,3 millions. Si nous allouons les mêmes moyens financiers, on ne peut pas suivre même si la politique est bonne.

Quels sont, justement, les moyens mis à la disposition du Conseil ?

Notre budget est de 45 millions de DH. Un siège nous a été alloué et il est en cours d'aménagement. Aujourd'hui, nous avons besoin d'une équipe sérieuse de permanents. L'arrivée du Conseil est un challenge passionnant. Il y a, surtout, des milliers de Marocains, ayant réglé leurs problèmes d'intégration et qui veulent servir leur pays. Je veux ici citer l'exemple d'un jeune marocain de 35 ans, chef d'une entreprise de nanotechnologie en France et qui a été sélectionné par le mensuel Capital parmi une quarantaine d'entreprises sérieuses. Il a dit être le produit de l'école marocaine et vouloir rendre une partie de ce qu'il lui a été donné.

N'y a-t-il pas d'interférences entre votre mission et celles des autres organismes agissant dans le même domaine ?

Nous, en tant que Conseil, nous allons joué notre rôle d'analyses des politiques publiques et de critiques, bien

évidemment. Nous allons, aussi, émettre des avis circonstanciés, mais argumentés tout en étant une force de proposition.

Est-ce qu'un jour le Conseil pourrait passer d'un organisme de proposition à un Parlement des immigrés ?

D'une manière ou d'une autre, il faut répondre à cette question. La Constitution donne des droits à tous les Marocains d'être électeurs et éligibles.
Toutefois, cela ne se fait ni automatiquement ni simplement. Combien ils doivent être, quelle Chambre du Parlement, comment les élire, comment assurer la parité ? Lorsque vous organisez des élections dans un pays, quels seront les droits de recours ? Les Turcs n'ont pas pu participer aux élections législatives de leur pays en Allemagne. Car ce pays a estimé que cette participation pouvait porter atteinte à son ordre public.

Est-ce que le Conseil sera un interlocuteur avec les organismes qui s'occupent de l'immigration dans les pays d'accueil ?

Le Conseil n'est pas une nouvelle administration marocaine à l'étranger. Ses membres ne sont pas les chefs des communautés marocaines. Ils doivent respecter l'autonomie et l'indépendance de tout mouvement associatif des MRE.
Mais, ils peuvent jouer, sur certaines questions, un rôle de dynamisation et de réflexion. Nous pouvons, par contre, aider ces communautés pour s'adresser ensemble au département de M. Brice Hortefeux, en France, afin d'avoir les aides pour le co-développement, au lieu de continuer à le faire d'une manière isolée.
Je tiens à préciser, sur ce registre, que la communauté marocaine est, contrairement à ce qu'on pense, éminemment sous-équipée en associations. D'où le rôle que nous devons jouer en matière d'amplification de la vie associative.
Concernant l'autre volet de la question, au mois de juin, il y a eu les élections du Conseil français du culte musulman où la première communauté impliquée est constituée de Marocains. L'exécutif des musulmans de Belgique vient d'être dissout par le gouvernement belge, encore une fois la première communauté concernée sont les Marocains. L'affaire Geert Wilders aux Pays-Bas, ce sont aussi les Marocains qui sont les premiers concernés.

Quelles sont concrètement les structures du Conseil qui peuvent, justement, jouer le rôle de pont entre les communautés marocaines à l'étranger surtout dans les pays arabes ?

Dans la période de concertation que le CCDH a menée, nous avons visité 20 pays dont neuf pays arabes. Pour nous les 300.000 ou 400.000 Marocains qui sont dans ces pays représentent un souci prioritaire. C'est un sujet un peu plus compliqué que l'image que l'on a ici au Maroc. Pas plus loin que la semaine dernière et à ma demande, on a organisé une réunion avec le ministère des Affaires étrangères sur la question des Marocains en Libye. De notre côté, tous les deux ans on doit dresser un bilan de la situation des Marocains à l'étranger. Pour nous, l'urgence aujourd'hui est de constituer des équipes administratives. Nous sommes en train de préparer une convention en liaison avec la prochaine édition du Festival de cinéma d'émigration d'Agadir. On est, également, en train de préparer des conventions avec l'Ircam, des équipes de recherche, etc. Nous essayerons également de voir avec la presse les modalités d'une communication permanente sur le sujet de l'émigration. L'objectif est de former dans chaque rédaction des spécialistes de la question.

Publié Par LE MATIN le : 10.03.2008